



Séminaire Psychanalytique de l'Arc Jurassien

Curriculum

Formation Postgraduée en Psychothérapie Psychanalytique de l'Arc Jurassien (FPPP-AJ)*

Direction:

Dr Pedro Planas
Psychiatre et psychothérapeute FMH

Responsables:

Mme Simone Montavon Vicario
Psychothérapeute reconnue au niveau fédéral
Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP

M. Olivier Voirol
Psychothérapeute reconnu au niveau fédéral
Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP

Adresse de contact:

SPsyAJ
c/o CNP
Rue de Vieux-Châtel 20
2000 Neuchâtel
Tél 032 755 15 00
spsyaj@cnp.ch
www.spsyaj.ch

**Cette formation postgrade a été reconnue par la Fédération Suisse des Psychologues le 29 mai 2006 et révisée en juin 2009. Elle correspond aux exigences de la LPsy et est accréditée provisoirement par l'OFSP jusqu'au 31 mars 2018. Le SPsyAJ a modifié partiellement le cursus pour l'adapter de manière anticipée aux nouveaux standards qualité de la Confédération, en vue de l'accréditation ordinaire. L'institut de formation SPsyAJ a été reconnu par la Commission de formation postgraduée de la FMH en date du 6 juillet 2010.*



SPsyAJ

Table des matières

1	Préambule	3
2	La psychothérapie psychanalytique	3
3	Mission	4
4	Objectifs de la formation	4
	Programme de formation SPsyAJ	5
	Les contenus (sous forme de modules) de la formation postgrade SPsyAJ	6
	1 ^{er} cycle - Module 1: Concepts généraux de la psychanalyse.....	6
	1 ^{er} cycle - Module 2: Cadre et techniques	6
	1 ^{er} cycle - Module 3: Diagnostics et approche psychanalytique des différents troubles psychiques	7
	2 ^e cycle - Module 4: Populations spécifiques et traitements appropriés.....	7
	2 ^e cycle - Module 5: Thèmes particuliers et implications psychothérapeutiques.....	8
5	Conditions d'admission	9
6	Procédure d'admission, encadrement et conseils	9
7	Durée de la formation	10
8	Organisation de la formation	10
9	Structure de la formation	10
9.1	Pratique clinique.....	10
9.2	Enseignement théorique	10
9.3	Supervision	11
9.4	Expérience sur soi.....	11
9.5	Activité psychothérapeutique individuelle.....	11
10	Exigences posées aux formateurs	12
10.1	Sélection des formateurs.....	12
11	Exigences posées aux superviseurs et aux psychothérapeutes pour l'expérience personnelle	12
12	Commission de Formation de l'Institut (CFI)	12
13	Evaluations de la formation du candidat	13
13.1	Evaluation intermédiaire	13
13.2	Evaluation finale	13
14	Exigences en matière de pièces justificatives	14
14.1	Attestation de la pratique clinique	14
14.2	Attestation de l'enseignement théorique	14
14.3	Attestation de la supervision et de l'expérience sur soi.....	14
14.4	Attestation de l'activité psychothérapeutique individuelle	14
15	Certification	14
16	Demande de titre de spécialisation	14
17	Droit de recours	15
18	Contrôle qualité	15
19	Modification du cursus	15
20	Principe déontologique	15
21	Programme des enseignements	15
22	Coût de la formation	16



SPsyAJ

Curriculum de Formation Postgraduée en Psychothérapie Psychanalytique de l'Arc Jurassien (FPPP-AJ) en vue d'acquérir le titre postgrade fédéral en psychothérapie pour les psychologues et la reconnaissance de la formation postgrade en psychothérapie FMH¹.

1 Préambule

Le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie propose la Formation Postgraduée en Psychothérapie Psychanalytique de l'Arc Jurassien. Ce cursus offre une formation de qualité dans le domaine spécialisé de la psychothérapie d'inspiration psychanalytique.

Cet enseignement est conçu pour le candidat comme une entrée dans un processus continu d'interrogations des mécanismes et des manifestations de l'inconscient, tant dans l'élaboration des savoirs que dans la pratique clinique et l'expérience personnelle ; il devrait aussi ouvrir la voie à des formations plus approfondies offertes dans le cadre d'associations porteuses de la pensée psychanalytique, telles que l'EFPP (European Federation for Psychoanalytic Psychotherapy) Suisse Romande, l'Association Suisse Romande de l'Ecole Européenne de Psychanalyse (ASREEP), la Société Suisse de Psychanalyse (SSPsa), et la Fédération Européenne de Psychanalyse et Ecole Psychanalytique de Strasbourg (FEDEPSY).

2 La psychothérapie psychanalytique

Le fondement théorique de la psychothérapie psychanalytique est la psychanalyse. Depuis l'époque de S. Freud, la théorie psychanalytique a fait l'objet de constants développements, tant théoriques que cliniques, et de nouvelles adaptations techniques.

La psychothérapie psychanalytique résulte d'un aménagement du cadre de la psychanalyse, notamment en ce qui concerne le nombre de séances hebdomadaires (moins de 3 séances par semaine) et le setting (face à face ou divan) ; elle permet l'application de cette méthode psychanalytique à des sujets souffrant de troubles psychiques divers. La souffrance psychique peut s'exprimer de plusieurs manières: elle peut se manifester sous forme de pathologies psychotiques, états limites, névrotiques, et au travers de symptômes dépressifs, anxieux, psychosomatiques et de perturbations des conduites qui ont souvent comme conséquence des difficultés répétitives pour le sujet à tisser des relations, à se réaliser personnellement, socialement et professionnellement.

L'expérience thérapeutique passe par l'interprétation de la relation transférentielle entre le psychothérapeute et le sujet ; elle vise à explorer, à rendre conscients et à intégrer les mobiles inconscients du sujet qui limitent, voire brisent ses ressources de vie, à rendre la personne davantage sujet de son histoire, selon la formule de S. Freud « Wo Es war, soll Ich werden ». Le psychothérapeute s'applique à faire exister autant qu'il le peut l'inconscient du patient dans le but de donner du sens et des significations à ses choix et actes, afin qu'il soit moins aveugle et moins soumis à ses pulsions, qu'il devienne "un peu plus maître dans sa maison". Un but fondamental de la psychothérapie est de permettre au sujet d'acquérir plus d'autonomie et d'individuation. Cette psychothérapie par la parole s'appuie sur les règles habituelles de la psychanalyse: l'association

¹ Fédération des Médecins Suisses



SPsyAJ

libre, l'abstinence et la neutralité bienveillante.

Ce cursus de formation se fonde principalement sur les courants classiques freudien et lacanien, de par l'apport particulier, pour ce dernier, de l'étude de la structure et de la fonction du langage. Ce cursus se veut non dogmatique, postulant un enrichissement mutuel possible, et n'exclut pas non plus d'autres courants de la pensée psychanalytique (Klein, Bion, Winnicott, Kernberg,...).

3 Mission

La mission du SPsyAJ recouvre l'ensemble des prestations d'enseignement en vue d'acquérir la reconnaissance de la formation postgrade en psychothérapie psychanalytique. Le mandat du SPsyAJ comprend les prestations suivantes: organisation de cours, de séminaires de la formation postgrade en psychothérapie psychanalytique et mise à jour régulière d'une liste d'enseignants, de superviseurs et de psychothérapeutes pour le travail sur soi, reconnus, à disposition des candidats. Ce curriculum vise à apporter dans l'arc jurassien une offre de formation dans le domaine de la psychothérapie d'inspiration psychanalytique freudienne et à attirer des professionnels intéressés par ce champ. Cette formation postgraduée, d'une durée de 5 ans au minimum, comprend 1300 heures au minimum. Elle s'adresse à des titulaires de titre universitaire en psychologie désirant obtenir le titre de spécialiste en psychothérapie, ainsi qu'à des médecins se formant en psychothérapie psychanalytique.

L'institut souhaite former les psychothérapeutes dans l'orientation psychanalytique en les dotant de compétences professionnelles et relationnelles adéquates. Les étudiants doivent devenir des professionnels responsables. L'institut s'appuie sur la "Vision de la psychothérapie par la FSP".

4 Objectifs de la formation

Cette formation vise l'acquisition des connaissances théoriques, cliniques et pratiques nécessaires à l'exercice de la psychothérapie psychanalytique.

Les objectifs de la formation postgrade suivants correspondent aux exigences de la LPsy (art. 5):

- a. utilisation des dernières connaissances, méthodes et techniques scientifiques,
- b. réflexion avec méthode sur l'activité professionnelle et les effets qu'elle engendre,
- c. communication et coopération dans un cadre interdisciplinaire avec des collègues en Suisse et à l'étranger,
- d. analyse de leur activité de manière critique dans le contexte social, juridique et éthique dans lequel elle s'inscrit,
- e. évaluation de la situation et de l'état psychique de leurs clients et de leurs patients, application/recommandation de mesures appropriées,
- f. intégration des institutions du système social et sanitaire, prise en compte du cadre juridique et social dans les activités de conseil/suivi/traitement. g. Utilisation économique des ressources disponibles,
- h. action réfléchie et autonome dans les situations critiques.



SPsyAJ

Programme de formation SPsyAJ

Tableau général selon les objectifs de LPsy (art. 5) et QS 1.2 et 3.3

Objectifs d'apprentissage ¹	Contenu d'apprentissage ²					Compétences Visées ³			Méthodes d'enseignement d'apprentissage
	Cours théor. (cf. tableaux ci-dessous) ²	S up	Act. indiv	Exp. théor. pers.	Prat. clin.	C *	CP **	CS ***	
a.	M1, M2, M3, M4, M5		X		X	X	X		Séminaires, Pratique
b.	M5	X	X	X	X	X	X	X	Séminaires, Discussion, Pratique
c.			X		X		X	X	Pratique
d.	M5	X	X	X	X	X	X	X	Séminaires, Discussion, Pratique
e.	M3, M4	X	X		X	X	X		Séminaires, Discussion, Pratique
f.			X		X		X	X	Pratique
g.			X		X		X		Pratique
h.	M2	X	X	X	X	X	X	X	Séminaires, Discussion, Pratique

¹ objectifs de l'art.5 LPsy

² contenus de la formation postgrade SPsyAJ (modules)

³ QS 4.1. a ;
* CT: connaissances théoriques
** CP: connaissances pratiques
*** CS: connaissances sociales



SPsyAJ

Les contenus (sous forme de modules) de la formation postgrade SPsyAJ

1^{er} cycle - Module 1: Concepts généraux de la psychanalyse

Contenus d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fondamentaux de la psychanalyse selon différents auteurs
Buts d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ○ Compréhension du modèle théorique ○ Connaissance de l'histoire de la psychanalyse et de son implication pour la pratique de la psychothérapie psychanalytique ○ Connaissance de l'efficacité et des limites de la psychanalyse ○ Compréhension générale de la pensée psychanalytique ○ Intégration des nouvelles recherches dans le domaine de la pensée psychanalytique
Style d'apprentissage et d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cours théoriques sous forme de séminaire ○ Lectures ○ Présentations de cas cliniques et discussions
Volume	<ul style="list-style-type: none"> ○ 100 unités – 1er cycle
Compétences visées	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ce module vise les compétences théoriques ; connaître et comprendre les fondamentaux de l'approche psychanalytique et leurs enjeux

1^{er} cycle - Module 2: cadre et techniques

Contenus d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cadre ○ Stratégies et techniques psychothérapeutiques ; interprétation... ○ Settings et indications ○ Méthode d'entretiens ○ Contrat thérapeutique ○ Planification du traitement ○ Gestion de la relation thérapeutique (transfert-contretransfert) ○ Evaluation du déroulement du traitement ○ Evolution scientifique /recherches
Buts d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance des différentes méthodes et techniques du modèle ; entretiens préliminaires, gestion de la crise, pratique de l'entretien psychothérapeutique psychanalytique, psychothérapies brèves ○ Capacité à poser une indication ○ Capacité à définir un cadre approprié selon l'indication ○ Capacité à établir un contrat thérapeutique et à planifier le traitement ○ Capacité à questionner le déroulement du traitement ○ Savoir être et savoir faire dans la relation thérapeutique
Style d'apprentissage et d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cours théoriques sous forme de séminaire ○ Lectures ○ Présentations de cas cliniques et discussions
Volume	<ul style="list-style-type: none"> ○ 100 unités – 1er cycle
Compétences visées	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ce module vise les compétences théoriques et pratiques ; référence à la mise en place du traitement thérapeutique en bonne adéquation avec l'approche psychothérapeutique psychanalytique et la possibilité d'adaptation, de remise en question du déroulement de ce traitement en vue de garantir son efficacité.



SPsyAJ

1^{er} cycle - Module 3: Diagnostics et approche psychanalytique des différents troubles psychiques

Contenus d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etudes structurelles ; névrose, psychose et perversion, états limites ○ La psychosomatique ; corps réel, corps imaginaire, corps symbolique. ○ Images du corps ○ Introduction aux différents troubles psychiques; traumas, phobies, dépressions, addictions, troubles alimentaires ...
Buts d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité de poser un diagnostic structurel et différentiel selon les références psychanalytiques de base freudienne et lacanienne et selon la nomenclature diagnostique reconnue par l'OMS ○ Connaître les différentes approches psychanalytiques selon les différents troubles psychiques
Style d'apprentissage et d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cours théoriques sous forme de séminaire ○ Lectures ○ Présentations de cas cliniques et discussions
Volume	○ 100 unités – 1er cycle
Compétences visées	○ Ce module vise les compétences théoriques et cliniques ; savoir poser un diagnostic, connaître les troubles psychiques du point de vue psychanalytique

2^e cycle - Module 4: Populations spécifiques et traitements appropriés

Contenus d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ○ Traitements spécifiques des différents troubles psychiques ; traumas, phobies, dépressions, addictions, troubles alimentaires ... ○ Traitement approprié chez la personne âgée ○ Traitements spécifiques chez l'enfant et l'adolescent
Buts d'apprentissage	○ Savoir choisir et appliquer les traitements appropriés selon les populations et les troubles psychiques spécifiques
Style d'apprentissage et d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cours théoriques sous forme de séminaire ○ Lectures ○ Présentations de cas cliniques et discussions
Volume	○ 100 unités – 2er cycle
Compétences visées	○ Ce module vise les compétences théorique, pratique et sociétale ; connaissance et choix de l'approche psychothérapeutique en lien avec les différentes populations et troubles spécifiques



SPsyAJ

2^e cycle - Module 5: thèmes particuliers et implications psychothérapeutiques

Contenus d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ○ Thèmes particuliers et implications psychothérapeutiques; le narcissisme, le masochisme, la théorie des pulsions,... ○ Psychanalyse et langage ○ Ethique et psychanalyse ○ Anthropologie et ethnopsychanalyse ○ Psychopharmacologie ○ Etudes de thèmes actuels de la psychanalyse
Buts d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissances et application des concepts spécifiques selon leur particularité clinique et leurs enjeux psychothérapeutiques ○ Réflexion et intégration de l'éthique en lien avec la pratique psychothérapeutique
Style d'apprentissage et d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cours théoriques sous forme de séminaire ○ Lectures ○ Présentations de cas cliniques et discussions
Volume	<ul style="list-style-type: none"> ○ 100 unités – 2er cycle
Compétences visées	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ce module vise les compétences théorique, pratique et sociétale ; élaboration, intégration, expérimentation des concepts particuliers dans la pratique psychothérapeutique ○ Ouverture d'esprit et affinement du savoir faire et du savoir être

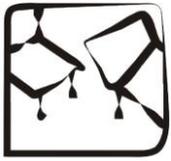
Les compétences suivantes (acquises par les candidats, sont promues par les objectifs d'apprentissage, les contenus d'apprentissage, les méthodes d'enseignement et d'apprentissage:

établir un diagnostic et un plan de traitement approprié pour les patients/clients:

1. sur le plan théorique, cf. les modules,
2. sur le plan pratique, ces compétences sont entraînées dans le cadre de l'activité psychothérapeutique individuelle. Dans les institutions reconnues pour la formation, répondant aux exigences juridiques et sociales, les candidats sont amenés à gérer de multiples situations dans lesquelles la diversité pathologie exerce la compétence du diagnostic et la mise en place du traitement adéquat:
 - dans les entretiens avec les clients/patients,
 - dans les colloques pluridisciplinaires (médecins psychiatres, psychologues, infirmiers et autres professions paramédicales,
 - dans les interventions et supervisions avec les formateurs psychothérapeutes de l'institution,
 - dans les présentations de cas entre médecins psychiatres-psychothérapeutes et psychologues-psychothérapeutes,
 - dans les supervisions externes à l'institution.

établir des liens avec les systèmes sanitaires et sociaux:

1. sur le plan théorique, cf. les modules,
2. sur le plan pratique, ces compétences sont entraînées dans le cadre de l'activité psychothérapeutique individuelle. Celle-ci est pratiquée dans le contexte institutionnel où officie le candidat, par conséquent en lien avec les systèmes sociaux et sanitaires, tant à l'interne qu'à l'extérieur de l'institution. Le candidat bénéficie des apports pluridisciplinaires directs et indirects des autres professionnels de l'institution et à l'extérieur de l'institution.



SPsyAJ

considérer le cadre juridique et social:

1. sur le plan théorique, cf. les modules,
2. sur le plan pratique, ces compétences sont entraînées dans le cadre de l'activité psychothérapeutique individuelle. Celle-ci est pratiquée dans le contexte institutionnel où officie le candidat, par conséquent en lien avec les cadres juridique et social, tant à l'interne qu'à l'extérieur de l'institution. Le candidat bénéficie des apports pluridisciplinaires directs et indirects des autres professionnels de l'institution et à l'extérieur de l'institution.

gérer une crise de façon appropriée:

1. sur le plan théorique, cf. les modules,
2. sur le plan pratique, ces compétences sont entraînées dans le cadre de l'activité psychothérapeutique individuelle. Dans le cadre institutionnel où se déroule la formation postgrade du candidat, la situation de crise fait partie de la pratique courante et dès lors permet l'expérience de gestion de la crise sous diverses formes, c'est-à-dire dans le contact avec diverses pathologies et symptomatologies.

La réflexion critique à propos de ces 4 compétences ci-dessus, acquises par le candidat, se développe tout au long de sa formation postgrade à travers les cadres théorique, pratique et lors des supervisions ainsi que par l'expérience sur soi.

5 Conditions d'admission

Elle s'adresse à des titulaires d'un diplôme d'une haute école (université ou haute école) avec un Master en psychologie ou en médecine. La formation postgrade relève pour les médecins des dispositions sur les professions médicales (LPMed).

Le candidat psychologue atteste d'une formation en psychopathologie et en psychologie clinique de niveau universitaire (branche secondaire) ou d'un enseignement en psychopathologie jugé équivalent, correspondant à 128 heures de cours/séminaires

en présentiel ou 12 ECTS (8 heures hebdomadaire par semestre, à répartir sur un an).

Cette formation doit être effectuée avant le début de la formation postgrade.

6 Procédure d'admission, encadrement et conseils

L'admission et le suivi des étudiants se passent comme suit:

1. les nouveaux candidats s'annoncent aux responsables SPsyAJ,
2. les responsables SPsyAJ constituent un dossier pour chaque candidat, après analyse des documents envoyés par le candidat. Ce dossier individuel comporte les documents nécessaires à l'admission (cv, diplôme académique attestant d'une formation en médecine ou en psychologie, heures de psychopathologie,)
3. les responsables établissent un contrat de formation postgraduée avec programme d'enseignement ad hoc correspondant la première année,
4. les responsables proposent un entretien pour chaque nouveau candidat,
5. les responsables se tiennent à disposition tout au long de la formation (téléphones, courriels, entretiens...),



SPsyAJ

6. le dossier de chaque candidat est mis à jour tout au long de la formation par les responsables SPsyAJ en partenariat avec le secrétariat SPsyAJ,
7. les conseils individualisés à chaque candidat sont offerts tout au long de la formation dans le but d'atteindre les compétences exigées, de prévoir les évaluations, etc...,
8. lors des entretiens individuels et des différents contacts téléphoniques, électroniques (site internet www.spsyaj.ch ou par courrier postal), les responsables de la formation conseillent et répondent aux interrogations concernant la recherche de postes de travail appropriés à la pratique clinique et à l'activité thérapeutique individuelle.

Le candidat adresse sa demande d'inscription écrite. Il y joint les certificats attestant que les conditions d'admission sont remplies. Après évaluation du dossier, les responsables de la formation envoient leur décision écrite au candidat. Un contrat est signé entre les deux parties réglant le déroulement de la formation et attestant du début de la formation.

7 Durée de la formation

La formation postgrade dure 5 ans au minimum.

8 Organisation de la formation

Le cursus est organisé sur 5 ans au minimum. La liste des cours à suivre chaque année par le candidat est élaborée par les responsables. Des enseignements équivalents peuvent exceptionnellement être validés et reconnus par la CFI.

9 Structure de la formation

9.1 Pratique clinique

Pour l'obtention du certificat de la FPPP-AJ, le candidat atteste d'une pratique clinique réalisée après la fin des études. D'une durée de 2 ans à 100% au minimum, elle devra s'effectuer dans une institution psychosociale, dont 1 an au moins dans un institut ambulatoire ou stationnaire de soins psychiatriques et psychothérapeutiques. Si le taux d'occupation est plus bas, la durée augmente en conséquence.

Le SPsyAJ, conseille et veille à ce que la pratique clinique soit effectuée dans une institution répondant aux critères de la LPsy. En outre, les responsables SPsyAJ tiennent compte de la diversité des pathologies des clients/patients au sein de l'institution choisie par le candidat, de sorte qu'une formation adéquate soit garantie.

9.2 Enseignement théorique

500 heures de cours comprenant l'étude de la littérature spécialisée, y compris les dernières élaborations dans le champ de la théorie psychanalytique, l'étude de cas cliniques et la présentation de cas. Les enseignements sont proposés selon cinq modules (voir détails aux pp. 5-7).

Le programme des connaissances pratiques étendues est planifié sur minimum 5 ans, chaque année comprenant minimum 100 heures de cours théoriques. Chaque année de formation



SPsyAJ

correspond à un programme annuel spécifique, correspondant aux exigences des QS 3.1 et l'institut veille à adapter le programme aux exigences des QS 3.3. La formation postgraduée du SPsyAJ est composée de 5 modules sur 2 cycles ; Modules 1,2,3 pour 1er cycle de 3 ans et Modules 4 et 5 pour 2ème cycle de 2 ans:

- 1^{er} cycle (3 ans) – 300 unités
 - Module 1: concepts généraux de la psychanalyse - 100 unités
 - Module 2: cadre et techniques - 100 unités
 - Module 3: diagnostics et approche psychanalytique des différents troubles psychiques - 100 unités
- 2^e cycle (2 ans) – 200 unités
 - Module 4: populations spécifiques et traitements appropriés - 100 unités
 - Module 5: thèmes particuliers et implications psychothérapeutiques - 100 unités

9.3 Supervision

Le candidat organise avec l'institut ses supervisions auprès de superviseurs reconnus par le curriculum FPPP-AJ, psychothérapeutes d'orientation psychanalytique depuis minimum 5 ans, qualifiés selon les exigences de la LPsy. Une liste des superviseurs est publiée (cf. site internet www.spsyaj.ch).

150 séances de supervision avec au minimum deux superviseurs différents, dont 100 heures peuvent se dérouler en groupe (maximum six personnes). Les groupes doivent être composés uniquement de participants disposant d'un diplôme universitaire en médecine ou d'un master en psychologie. Néanmoins, le candidat est encouragé à suivre un minimum de 100 heures de supervision individuelle. Le candidat est supervisé pour au moins 10 cas.

9.4 Expérience sur soi

Le candidat doit effectuer l'expérience sur soi de minimum 150 séances de minimum 45 minutes, en face à face ou sur le divan, auprès d'un psychothérapeute reconnu par le curriculum FPPP-AJ, psychothérapeute d'orientation psychanalytique depuis minimum 5 ans, qualifié selon les exigences de la LPsy. Une liste des psychothérapeutes est publiée (cf. site internet www.spsyaj.ch). L'institut de formation s'assure que le candidat acquiert cette expérience en exigeant une attestation signée par le psychothérapeute auprès duquel le candidat a effectué son expérience sur soi.

9.5 Activité psychothérapeutique individuelle

Le candidat doit faire part d'une activité psychothérapeutique dans une institution du domaine de la santé mentale. Il est demandé au candidat une activité psychothérapeutique individuelle de 500 séances avec des patients, effectuée selon le modèle psychanalytique. Cette activité doit comprendre au moins 10 psychothérapies achevées. L'institut de formation s'assure que le candidat acquiert cette expérience.

L'expérience personnelle et la supervision ne peuvent pas être accomplies auprès du même spécialiste en psychothérapie.



SPsyAJ

10 Exigences posées aux formateurs

Les formateurs attestent d'une formation équivalente aux minima exigés dans le présent curriculum, et disposent d'un titre de spécialiste en psychothérapie (FMH, FSP/Fédéral, ou titre reconnu et attestant d'une expérience équivalente).

D'autre part, ils sont tenus de se soucier de l'actualisation et de la scientificité des contenus de leur cours (bibliographie actuelle demandée pour chaque cours). De plus, ils sont également tenus, comme l'exige le maintien de leur titre de spécialisation en psychothérapie, à suivre une formation continue dans l'orientation psychanalytique propre à l'institut.

10.1 Sélection des formateurs

Le processus de sélection des formateurs du SPsyAJ se fait comme suit:

1. prospection par les responsables SPsyAJ (participation à des séminaires, des supervisions, des conférences...),
2. entretien avec le candidat formateur en présence des responsables SPsyAJ,
3. le candidat formateur atteste d'une formation équivalente aux minima exigés dans le curriculum de formation de l'institut et dispose d'un titre de spécialiste en psychothérapie (FMH, FSP/Fédéral ou titre reconnu et attestant d'une expérience équivalente),
4. la décision finale est prise par la commission de formation de l'institut (CFI), qui a pour mandat, entre autres, de contrôler la formation des formateurs et de la reconnaître. Cette décision prise par la CFI est validée par le comité de gestion et de coordination (CG), qui gère et coordonne l'ensemble des prestations d'enseignement dispensées par le SPsyAJ (cf. règlement du SPsyAJ).

11 Exigences posées aux superviseurs et aux psychothérapeutes pour l'expérience personnelle

Les superviseurs attestent d'une formation équivalente aux exigences de la Lpsy (titre de spécialiste en psychothérapie depuis 5 ans au moins).

L'expérience sur soi est réalisée chez un psychothérapeute d'orientation psychanalytique répondant aux exigences de la LPsy (titre de spécialiste depuis 5 ans au moins).

Les formateurs doivent être en possession d'un titre FMH, FSP ou/et Fédéral, ou titre reconnu comme équivalent.

La liste des superviseurs, la liste des psychothérapeutes pour l'expérience sur soi et la liste des formateurs, sont publiées (cf. site www.spsyaj.ch).

12 Commission de Formation de l'Institut (CFI)

La CFI est constituée de 7 membres, médecins et psychologues reconnus comme spécialistes en psychothérapie FMH ou FSP/Fédéral.

Elle a pour mandat:

- de contrôler l'organisation de la formation,
- de vérifier la réussite individuelle et de délivrer au candidat le certificat de fin de formation,
- de contrôler la formation des formateurs, superviseurs et psychothérapeutes et la reconnaître,
- de vérifier la qualité de l'enseignement.



SPsyAJ

13 Evaluations de la formation du candidat

Chaque candidat est évalué à deux reprises durant son cursus de formation.

En présence de deux évaluateurs, membres de la CFI, inconnus du candidat et réciproquement, le candidat doit présenter oralement un cas de psychothérapie d'orientation psychanalytique de son choix, quelle que soit la pathologie, situation d'une séance de psychothérapie ou situation d'une période de psychothérapie, en cours ou terminée.

Les critères d'évaluation sont les suivants, tant pour l'évaluation intermédiaire que pour l'évaluation finale:

- clarté et cohérence de la présentation,
- compréhension du discours du patient et de son vécu,
- élaboration du matériel clinique,
- intérêt et respect pour le patient,
- hypothèse du fonctionnement psychique du patient,
- articulation théorico-clinique,
- cadre,
- transfert, contre-transfert,
- interprétations.

13.1 Evaluation intermédiaire

Une évaluation intermédiaire consiste en la présentation orale d'un cas devant deux membres de la CFI. Cette évaluation s'effectue lorsque le candidat remplit les 3 conditions suivantes:

- il a suivi 300 heures de l'enseignement théorique,
- il a effectué un minimum de 50 heures de supervision attestées,
- il a engagé l'expérience sur soi.

Les deux évaluateurs de la CFI justifient oralement au candidat leurs conclusions et la CFI rend par écrit sa décision en cas d'échec. Le formulaire de l'évaluation figure dans le dossier du candidat.

13.2 Evaluation finale

L'évaluation finale consiste en une présentation de cas orale devant deux membres de la CFI.

Elle s'effectue lorsque le candidat remplit les conditions suivantes:

- il est au bénéfice de la pratique clinique,
- il a suivi 500 heures de l'enseignement théorique,
- il justifie de min. 150 heures de supervisions exigées,
- il atteste de l'expérience sur soi,
- il justifie de l'activité psychothérapeutique individuelle,
- il atteste d'une pratique clinique réalisée après la fin des études d'une durée de 2 ans à 100% au minimum.

Les deux évaluateurs de la CFI justifient oralement au candidat leurs conclusions et la CFI rend par écrit sa décision en cas d'échec. Le formulaire de l'évaluation figure dans le dossier du candidat.



SPsyAJ

14 Exigences en matière de pièces justificatives

14.1 Attestation de la pratique clinique

La pratique clinique est justifiée à l'aide d'une attestation ou d'un certificat de travail, qui comporte les éléments suivants: en-tête de lettre officiel, durée, taux d'occupation, fonction, domaines d'activité, nom de l'étudiant signature du chef de service.

14.2 Attestation de l'enseignement théorique

L'enseignement théorique sera attesté par un document officiel comportant les éléments suivants: en-tête de lettre officiel de l'institut de formation, titre et durée des cours ou de la formation postgrade, nombre d'heures suivies, nom de l'étudiant, nom et titre de l'intervenant, signature de l'organisateur de la formation.

14.3 Attestation de la supervision et de l'expérience sur soi

La supervision et l'expérience sur soi sont justifiées à l'aide d'une attestation comportant les éléments suivants: en-tête de lettre ou cachet officiel, nombre d'heures, durée des séances, orientation thérapeutique, setting en individuel ou en groupe (de combien de participants), nom de l'étudiant, nom et titre du superviseur et du psychothérapeute, période, signature du superviseur ou du psychothérapeute.

14.4 Attestation de l'activité psychothérapeutique individuelle

L'activité psychothérapeutique individuelle est justifiée par le contrôleur à l'aide d'une attestation comportant les éléments suivants: en-tête de lettre ou cachet officiel, nombre d'heures de thérapie (d'au moins 45 minutes), période, nombre de traitements terminés, nom de l'étudiant, signature et fonction du spécialiste ayant rédigé l'attestation.

15 Certification

Le certificat de la Formation Postgraduée en Psychothérapie Psychanalytique de l'Arc Jurassien (FPPP-AJ) est délivré au candidat lorsqu'il répond aux conditions précédentes et qu'il a passé avec succès les évaluations intermédiaire et finale. Les documents suivants sont envoyés au candidat: le certificat FPPP-AJ et un récapitulatif des enseignements suivis.

16 Demande de titre de spécialisation

Le psychologue au bénéfice du certificat FPPP-AJ reçoit une attestation de fin de formation permettant d'obtenir le titre postgrade fédéral. Dès mars 2018, seul l'organe responsable du SPsyAJ (FSP) délivrera les titres fédéraux de spécialistes en psychothérapie. Pour le psychologue certifié FPPP-AJ qui souhaite obtenir le titre de spécialiste en psychothérapie FSP, le SPsyAJ fait parvenir la demande du titre de spécialiste à la Commission des titres (CT) de la FSP.

Pour les médecins: L'institut est reconnu par la FMH dans le cadre de la formation postgraduée pour le titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie. Les certifiés FPPP-AJ peuvent faire



SPsyAJ

valider auprès de celle-ci leur formation en psychothérapie.

17 Droit de recours

Conformément à la Lpsy, les plaintes contre les décisions de la CFI sont à adresser à la Commission de recours (CR).

18 Contrôle qualité

- L'institut de formation fait partie du CNP. Il est certifié par le Système de Management ISO 9001/OFAS-AI 2000 du CNP,
- le cursus de formation est évalué en permanence par la Commission de formation quant à la qualité de son organisation et aux contenus des enseignements, et ce en référence à la théorie psychanalytique,
- une évaluation est effectuée par les candidats à la fin de chaque enseignement au moyen d'un questionnaire qualité.

19 Modification du cursus

Les organisateurs du cursus s'engagent à annoncer toute modification définitive du cursus à la Commission de Formation Postgraduée (CFP) de la FSP, à la Commission de Formation Postgraduée et Continue de la FMH, ainsi qu'à l'OFSP par l'intermédiaire de l'organe responsable (FSP).

20 Principe déontologique

Le candidat a l'obligation de respecter les exigences déontologiques inhérentes à sa profession et émises par sa fédération professionnelle (FSP, FMH etc.).

21 Programme des enseignements

Voir programme SPsyAJ annuel (www.spsyaj.ch)



SPsyAJ

22 Coût de la formation

Le coût de tout enseignement théorique choisi est payé d'avance ou par versements (maximum 4) au plus tard 6 mois après le début du programme de cours.

Estimation du coût minimal global de la formation:

	CHF/Heure	CHF Total
Formation théorique 500 h	29	14'500.-
Supervisions individuelles 100 h	130	13'000.-
Supervisions de groupe 50 h	50	2'500.-
Psychothérapie personnelle 150 h	130	19'500.-
Frais de dossier pour le titre		1'000.-
Coût minimal total		50'500.-